



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)
CONSEIL MUNICIPAL -SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre , le 20 septembre , à 20 h30 , le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Pouvoirs : 1

Convocation : le 16 septembre 2024

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Claire DEBOST, David CABUS, Catherine GREGGIA, Sandrine MEYER-PADELE, Hervé SAUTARD-BADIN, Quentin BERGER, Chantal GINON-REY, Jean-Philippe LE SAUX Eric TEYSSANDIER.

Absents : Alexandre COURAT

Absents excusés : Michael TERZIAN

Pouvoirs : Michael TERZIAN à Pascal COMPIGNE

PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION 037 -2024

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations des 20/11/2020, 16/09/2021, et 22/09/2023.

Il présente le tableau des effectifs (pièce annexe) des filières technique, administrative et d'animation .

(Hors contrat d'apprentissage)

Agents titulaires

Filière technique 1

Filière administrative 1

Filière animation 2

Agents contractuels

Filière animation 8

Le tableau des effectifs est validé à l'unanimité des présents et représentés.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE ENTRE LES COMMUNES DE
SAINTE ANNE SUR GERVONDE ET CHATONNAY**

DELIBERATION N° 38 - 2024

Monsieur Le maire expose aux élus que la commune voisine de CHATONNAY accueille une stagiaire au service périscolaire auprès de sa collectivité pour l'année scolaire 2024 2025, et propose que, par convention avec SAINTE ANNE SUR GERVONDE, cette stagiaire puisse effectuer en partie son stage auprès de la collectivité de SAINTE ANNE SUR GERVONDE .

Cette dernière , ayant mis en place l'accueil des mercredis, pourra accueillir sur ces jours-ci , cette stagiaire pour l'année scolaire 2024 2025 .

La convention de stage est présentée aux élus.

Sur exposé du Maire et ayant pris connaissance de la convention, les élus à l'unanimité des présents et représentés :

VALIDENT l'accueil d'une stagiaire les mercredis par convention avec la commune de CHATONNAY. Etant entendu que la commune de CHATONNAY rémunère la stagiaire .

VALIDENT la convention

AUTORISENT Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

RODP -REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -

DELIBERATION N° 39 -2024

Monsieur Le Maire expose aux élus que la commune perçoit diverses redevances au titre de l'occupation du domaine public.(électricité, téléphonie, gaz ...).Ce peut être une RODP classique ou de chantier .

Il précise que la procédure de versement de ces redevances nécessite désormais que la collectivité émette un avis des sommes à payer à l'encontre de l'opérateur.

Par ailleurs, une délibération du Conseil Municipal pour percevoir la R O D P s'impose.

Les élus sur exposé du Maire , à l'unanimité des présents et représentés,

VALIDENT la perception de toute RODP ou toute demande de versement des RODP auxquelles la collectivité est en droit de prétendre

AUTORISENT Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches, à signer toute pièce s'y rapportant .

BULLETIN MUNICIPAL 2024 :
INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES

DELIBERATION N °40 -2024

Monsieur le Maire rappelle que, prochainement, le bulletin municipal de l'année écoulée sera publié.

Aussi, et afin d'en alléger les coûts d'impression, monsieur le Maire propose de reconduire l'insertion d'encarts publicitaires.

Il convient de fixer les prix des encarts .Les dimensions des encarts sont indiquées sur le bon d'engagement

2 tarifs sont proposés comme suit :

PETITS ENCARTS : 40 EUROS

GRANDS ENCARTS : 80 EUROS OU PLUS

L'insertion d'encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal 2024

Et les tarifs ci-dessus sont APPROUVES A L' UNANIMITE des présents et représentés .

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE
DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES -PAYFIP –
ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DELIBERATION N °41 -2024 Monsieur le Maire présente la Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP, entre la commune et la DGFIP ; il présente également et le formulaire d'adhésion en annexe de la convention.

Objet : La convention régit les relations entre la Collectivité de SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE et La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

La convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties , les modalités d'échanges de l'information entre les parties (...).Les données administratives et bancaires, nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP , sont renseignées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP en annexe de la convention.

Les élus , après lecture de la convention et du formulaire d'adhésion annexe à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVENT la signature d'une convention entre la commune et la DGFIP, pour mise en œuvre du paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet.

AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la DGFIP, le formulaire d'adhésion associé , ainsi que toute pièce s'y rapportant .

AUTORISENT Monsieur Le Maire à entreprendre toute démarche se rapportant à sa mise en œuvre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

BULLETIN MUNICIPAL -ENCARTS PUBLICITAIRES

Il sera rappelé aux entreprises qu'elles recevront un titre d'avis des sommes à payer dès signature du bon d'engagement.

VŒUX DU MAIRE 2025 Fixé au 10 janvier 2025 à 19h00

SALLE DES FETES : Demande de l' A .S. E : LA SALLE DES FETES sera bloquée les 2 premières semaines de juillet 2025 pour l A S E. Le tarif sera étudié ultérieurement .

EAUX BOUEUSES -SIRRA

Etude de prévention des eaux boueuses .Une rencontre sera organisée avec les propriétaires des terrains pour faire des études de sols.

Le Maire

Le Secrétaire de séance